

COMBINAISONS

ARTICLE 1. IDENTIFICATION

1.1. REGLEMENTATIONS APPLICABLES DANS LES ÉPREUVES INTERNATIONALES, NATIONALES ET REGIONALES (Y COMPRIS EN VHC).

Sauf si le Règlement particulier d'une catégorie ou série impose d'autres exigences, sous peine de mise hors course, les combinaisons ignifugées norme FIA 8856-2000 en cours de validité sont obligatoires pour les membres de l'équipage, ainsi que le port de gants ininflammables norme 8856-2000 en cours de validité pour le pilote.

Dans les épreuves nationales et régionales, les combinaisons de la Norme FIA 1986 restent valables jusqu'à nouvel ordre, **sauf en Sprintcar et monoplace d'Autocross et Rallye Tout Terrain où la Norme 8856-2000 est obligatoire.**

A compter du 1^{er} janvier 2018, en rallye national et régional, les combinaisons norme FIA 8856-2000 sont obligatoires.

La cagoule et les sous-vêtements ignifugés **norme FIA en cours de validité** sont recommandés.

A compter du 1^{er} janvier 2016, en rallye national et régional, la cagoule norme FIA 8856-2000 est obligatoire.

A compter du 1^{er} janvier 2018, en rallye national et régional, le haut de sous-vêtements (t-shirt manche longue) norme FIA 8856-2000 est obligatoire.

Les vêtements et chaussettes synthétiques ou acryliques, ainsi que les chaussures synthétiques ou caoutchouc sont interdits.

A compter du 1^{er} janvier 2017, en rallye national et régional, les chaussures norme FIA 8856-2000 sont obligatoires.

La réglementation FIA est obligatoire dans les épreuves internationales.

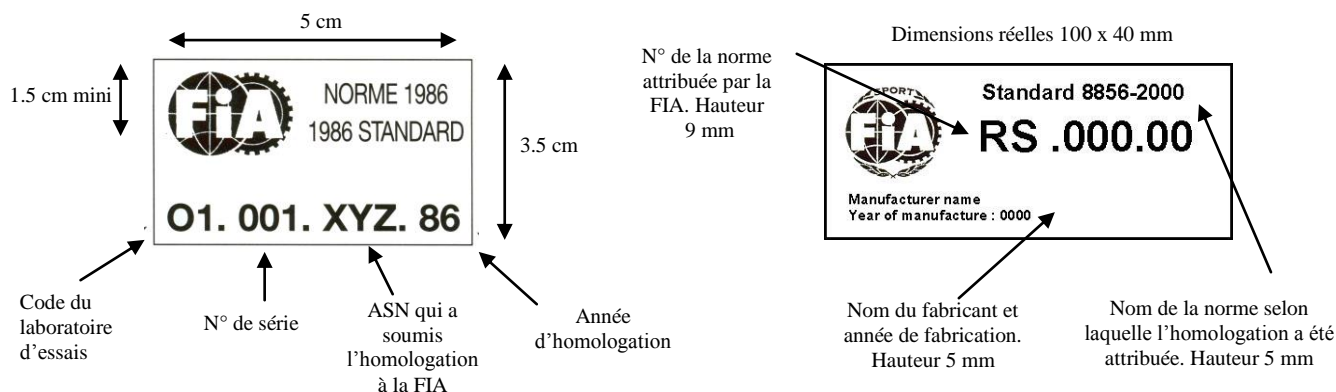
Tous les pilotes, copilotes participant à toute épreuve pour laquelle le règlement stipule le port obligatoire de vêtements ininflammables devront être équipés en particulier d'une combinaison portant l'identification suivante :

En International, National et Régional :

Type : **BRODÉE DIRECTEMENT DANS LE TISSU DU VETEMENT, DERRIERE LE COL À L'EXTÉRIEUR.** Si le tissu est de couleur claire, la broderie sera faite avec du fil bleu foncé. Si le tissu est foncé, le fil sera jaune.

Aux épreuves sur circuits, aux courses de côte, lors des épreuves spéciales des rallyes, **et lors des secteurs sélectifs des rallyes tout terrain**, inscrites au Calendrier Sportif International, y compris en VHC, tous les pilotes et copilotes doivent porter une combinaison ainsi que des gants (facultatifs pour les copilotes), des sous-vêtements longs, une cagoule, des chaussettes et des chaussures, homologués suivant la norme FIA 8856-2000.

Les substances qui pourront circuler dans tout système de refroidissement porté par un pilote, sont limitées à l'eau ou l'air à la pression atmosphérique. Les systèmes à l'eau ne doivent pas nécessiter la saturation d'un vêtement pour fonctionner.



Variante

	NORME 1986 1986 STANDARD
O1. 001. XYZ. 86	

Variante

	NORME 1986 1986 STANDARD
O1. 001. XYZ. 86	

	Standard 8856-2000 RS.000.00 «Manufacturer's Name» Year of manufacture: 20XX
--	--